



LES mets watts

LE TREMPLIN

Appel à candidature

Tremplin des musiques actuelles « Mets les watts »

Samedi 30 avril 2016

Salle du jeu du mail

PAMIERS

Règlement du tremplin

Article 1 : Organisation générale

La 2^{ème} édition du tremplin « Mets les watts » est organisée par la direction des affaires culturelles de la Ville de Pamiers en partenariat avec l'association Art'CADE scène Ariégeoise des Musiques Actuelles. Après une sélection par écoute des candidats, 3 groupes de musiques actuelles se verront en finale sur les planches de la salle de spectacle du jeu du mail le samedi 30 avril 2016.

Article 2 : Conditions d'inscription

Le tremplin « Mets les watts » est ouvert à tous les groupes ou artiste musicien répondant aux critères suivants :

- Être amateur ou dans une démarche de professionnalisation.
- Être domicilié en région Midi-Pyrénées ou Languedoc-Roussillon.
- Être en capacité de jouer un set de 45 minutes minimum.
- Disposer d'un support audio CD contenant au moins 3 titres minimum.
- Proposer uniquement des compositions originales (pas de reprises ni de remix).
- Appartenir à un mouvement musical actuel, que ce soit chanson, rock, métal, rap, reggae, world, pop, jazz, funk, électro, blues...
- Ne pas être signé par une maison de disque.

Article 3 : Modalités d'inscription

- L'inscription est gratuite et sans limite d'âge.
- Pour s'inscrire les candidats doivent télécharger un dossier d'inscription sur le site de la Ville de Pamiers : <http://ville-pamiers.fr/> ou demander par email à julien.rodier@ville-pamiers.fr ou se présenter à la direction des affaires culturelles de la Ville de Pamiers situé 7 place du mercadal à Pamiers.
- Les groupes ou artistes musiciens devront faire parvenir leur dossier d'inscription complété avec la biographie du projet accompagnée d'une photo (JPEG) et d'un support audio CD dans lequel 3 titres au minimum sont à l'écoute.
- Pour les participants mineurs, il faudra joindre au dossier une autorisation parentale pour chacun, remplie par le responsable légal.
- Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux critères de l'article 2 ou portant des informations erronées sera automatiquement rejeté.
- Tout dépôt de dossier d'inscription est considéré comme terme d'engagement et de respect du règlement.
- L'appel à candidature et les dépôts de dossier auront lieu du mercredi 6 janvier au mercredi 6 avril 2016.
- Tout dossier déposé après le mercredi 6 avril 2016, date limite d'inscription sera rejeté.

Article 4 : Présélections des candidats

Une présélection de 3 groupes sera faite sur écoute par le jury du tremplin « Mets les watts » parmi l'ensemble des candidatures dites recevables.

Les 3 groupes sélectionnés seront informés par téléphone dans la semaine du 11 au 15 avril 2016, par la suite ils recevront un e-mail de confirmation avec la feuille de route de la finale live du tremplin qui aura lieu le samedi 30 avril 2016 à la salle de spectacle du jeu du mail à Pamiers.

La sélection se fera suivant les critères des conditions d'inscriptions (Article 2) et suivant la qualité sonore et l'originalité des compositions.

Aucune contestation ne sera admise quant au choix de la sélection du jury.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le tremplin sans qu'aucune contrepartie ou préjudice ne puisse être exigé.

Article 5 : Déroulement de la finale live du tremplin

Une feuille de route sera transmise par e-mail aux 3 groupes sélectionnés sur laquelle le déroulement du tremplin sera spécifié. Les 3 groupes sélectionnés devront respecter les consignes y figurant.

Déroulement de l'après-midi :

Les groupes seront convoqués le samedi 30 avril 2016 à la salle de spectacle du jeu du mail de Pamiers afin d'effectuer les balances sons.

Les balances seront effectuées par les techniciens en charge de la sonorisation et de l'éclairage du tremplin.

Les conditions des balances

1 heure maximum par groupe. Ce temps comprend l'installation du groupe, la balance son et la désinstallation.

Afin d'assurer une sonorisation optimale de la batterie et de réduire les temps de changement de plateau entre les 3 groupes, l'organisateur mettra à disposition une batterie. Les éléments spécifiques de la batterie (caisse claire, cymbales, pédale grosse caisse...) pourront être apportés par le batteur du groupe.

Déroulement de la soirée :

L'ouverture des portes au public est prévue à partir de 20h30. L'entrée est libre et gratuite.

Le premier groupe débutera à 21h. L'ordre de passage des groupes sera déterminé par les organisateurs lors de la sélection des groupes et il sera communiqué aux groupes sur la feuille de route.

Chaque groupe produira un set de 45 minutes de compositions. Il sera prévu entre chaque groupe 15 à 30 minutes de changement de plateau (en fonction des fiches techniques des 3 groupes finalistes).

21h00 à 21h45 : Passage groupe 1

21h45 à 22h00 : Changement de plateau

22h00 à 22h45 : Passage groupe 2

22h45 à 23h00 : changement de plateau

23h00 à 23h45 : groupe 3

23h45 à 00h15 : délibération du jury

00h20 : annonce du vainqueur du tremplin.

Article 6 : Contrepartie du lauréat

Le lauréat du tremplin bénéficiera d'un accompagnement artistique et personnalisé incluant de la diffusion (2 à 3 dates), de la résidence et de l'accompagnement au projet durant 1 an. Le lauréat fera la 1^{ère} partie de la tête d'affiche de la 8^{ème} édition du concert « Mets les watts » à la salle du jeu du mail de Pamiers.

Article 7 : Modalités, mentions et dispositions légales

Le matériel des participants doit être assuré par eux-mêmes, l'organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas de vol, de perte ou de dégradations.

Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition le jour J seront tenus de le rembourser intégralement. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant du tremplin à tout moment s'il estime que cela pourrait porter préjudice aux valeurs morales et à l'ordre public.

Les participants devront déclarer sur l'honneur que les titres présentés sont des originaux.

La participation au tremplin « mets les watts » est gratuite et son adhésion implique alors l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.